

Service en ligne Orientation en 3^e

1. Connexion au service en ligne Orientation

Le compte EduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je me connecte avec mon compte EduConnect

Identifiant [Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe [Mot de passe oublié ? →](#)

Se connecter

Je n'ai pas de compte →

ou

Je me connecte avec FranceConnect

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'Etat en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour EduConnect !

Mes services

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Message de l'établissement

Bienvenue dans Scolarité services

Une question, besoin d'aide ?

Aidistance

Lorsque la campagne d'orientation est ouverte, l'accès au service en ligne Orientation devient actif :

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Message de l'établissement

Bienvenue dans Scolarité services

Après la connexion, il faut choisir Orientation parmi les services proposés à gauche de l'écran.

2. Saisie des intentions d'orientation

The screenshot shows a web interface titled 'Mes services'. On the left is a navigation menu with 'Orientation' selected. The main content area is divided into four stages: 'Phase provisoire Intentions', 'Phase provisoire Avis provisoires', 'Phase définitive Choix définitifs', and 'Phase définitive Propositions'. Below these stages, there is a list of orientation options (2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP) and a list of resources for more information (CDI et au CIO, site de l'Onisep, site de l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée).

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions d'orientation :

- ✓ il doit saisir au moins 1 intention ;
- ✓ il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP) ;
- ✓ le rang détermine l'ordre de préférence ;
- ✓ les intentions doivent être validées afin qu'elles soient prises en compte ;
- ✓ les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du service Orientation.

Le représentant légal est guidé dans sa saisie par des consignes précises. Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à trois intentions. Quand les intentions sont validées, un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.

The dialog box is titled 'Intentions d'orientation' and contains the following text: 'Deuxième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.' A warning icon is followed by the text: 'Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte. Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.' Below this is the text: 'Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :'. At the bottom, there are three buttons: 'Annuler', '+ Ajouter une intention', and 'Valider les intentions'. A footer note states: 'Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.'

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

La sélection d'une voie se fait naturellement dans l'ordre de préférence. Le rang peut être toutefois modifié

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

Annuler Valider

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

Annuler Valider

Il n'y a pas d'autres informations à compléter pour la sélection de 2^{de} GT ou 2^{de} STHR.

Après la validation de la sélection de la 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, le récapitulatif de la sélection est affiché, il est possible de valider l'intention choisie afin qu'elle soit prise en compte et terminer la saisie ou d'ajouter une intention pour une autre voie d'orientation ou de modifier la sélection :

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRESENTANTS LEGAUX / Intention(s) d'orientation.

①

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

⚙️ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

+ Ajouter une intention

Annuler Valider les intentions

L'intention peut être modifiée.

2^{de} professionnelle et 1^{re} année de CAP

En choisissant la 2^{de} professionnelle, il est possible d'indiquer la spécialité ou la famille de métiers et pour la 1^{re} année de CAP la spécialité, si le paramétrage académique l'a autorisée. Il s'agit d'un champ libre permettant à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités et familles de métiers.

Pour le choix de la 2^{de} professionnelle et de la 1^{re} année de CAP il est possible d'indiquer le statut envisagé, cette précision n'est pas obligatoire : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

→ Rang 2

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

2^{de} professionnelle :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :

Sous statut scolaire
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

Sous statut d'apprenti
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

2^{de} professionnelle :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :

- Sous statut scolaire
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.
- Sous statut d'apprenti
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

→ Rang 3

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

1^{re} année de CAP :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) (256 caractères maximum) :

- Sous statut scolaire
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.
- Sous statut d'apprenti
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

1^{re} année de CAP

1^{re} année de CAP :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) (256 caractères maximum) :

- Sous statut scolaire
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.
- Sous statut d'apprenti
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

La sélection doit être validée pour être affichée dans le récapitulatif avec le rang choisi :

2^{de} professionnelle

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

2^{de} professionnelle :

Vous pouvez préciser la(les) spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :

Métiers de la relation client

Sous statut scolaire

Sous statut d'apprenti

Annuler Valider

Si une voie d'orientation a déjà été saisie un message indique qu'elle ne peut pas être demandée deux fois, la saisie peut se poursuivre avec la sélection d'une autre voie d'orientation :

Les champs saisis d'une étape sont obligatoires.

Vous devez sélectionner une voie d'orientation : (*)

1^{re} générale et technologique ou 1^{re} STAB

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

Annuler Valider

Le récapitulatif des intentions saisies est affiché, il est possible de les modifier :

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

44 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STAB

Rang 2

2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : métiers de la relation client
Statut : scolaire

Les intentions peuvent être reclassées et supprimées

Les intentions peuvent être modifiées

L'annulation de la saisie supprime toutes les intentions saisies et permet de recommencer la saisie :

44 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

+ Ajouter une intention

Annuler Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

3. Validation des intentions d'orientation

Le récapitulatif des intentions d'orientation saisies est affiché et doit être validé pour être enregistré :

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRESENTANTS LEGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

« Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STMR

Rang 2
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers de l'alimentation,
Statut : scolaire

+ Ajouter une intention

Les intentions ne sont pas enregistrées sans la validation

Annuler Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Un récapitulatif des intentions d'orientation saisies et un message sont affichés après la validation des intentions :

- ✓ transmission d'un courriel avec le récapitulatif des intentions d'orientation saisies à chaque représentant légal ;
- ✓ possibilité de modifier les intentions d'orientation saisies jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Douzième trimestre :
DEMANDES(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vos intentions ont bien été validées

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.

🗨️ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} ST-IR.

Rang 2
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : métiers de la relation client
Statut : scolaire

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation

[Modifier les intentions](#)

Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications :

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
--	---	--	---

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).
Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.
Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.
Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [ici](#) ;
- sur le site « l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée » [ici](#).

[Je consulte ma saisie](#)

- ✓ les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève ;
- ✓ le courriel récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

Courriel reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie



Courriel reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie



4. Consultation et accusé de réception par les familles des avis provisoires du conseil de classe.

Le lendemain de la saisie des avis provisoires, le représentant légal peut consulter les avis du conseil de classe.

Comme pour l'étape de saisie des intentions, le représentant légal est guidé dans la démarche à suivre :

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements



Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale. La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le Téléservice Affectation les offres de formation après la 3^e pour vous informer.

Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements

Avis provisoires

Deuxième trimestre : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION
 Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation
 Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au troisième trimestre.

Rang 1 : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Avis défavorable

Rang 2 : 2^{de} professionnelle

Avis favorable

Spécialité ou famille de métiers demandée : métiers de la relation client
 Sous statut scolaire.

Spécialité ou famille de métiers conseillée par le conseil de classe :
 Alimentation

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

Recommandation(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

1^{re} année de CAP
 Conseil sur la spécialité : Cuisine

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Motivation pour la voie professionnelle, le projet est construit

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

L'accusé de réception peut être effectué par l'un ou l'autre des représentants

Une fois l'accusé de réception saisi, il n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celui-ci. Les représentants légaux sont invités à prendre contact avec le chef d'établissement pour tout renseignement ou conseil.

5. Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie

Écran de consultation des intentions d'orientation

The screenshot shows a web interface with a left sidebar containing menu items: 'Actualités', 'Bourse de lycée', 'Orientation' (selected), and 'Fiche de renseignements'. The main content area is titled 'Intentions d'orientation' and includes the following elements:

- Section: Deuxième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.
- Information icon (i) in a grey box: La saisie a été effectuée par un autre représentant de l'élève. Si vous souhaitez apporter des modifications à cette saisie, veuillez vous rapprocher de lui. En cas de désaccord, veuillez contacter le chef d'établissement.
- Quote icon (") followed by: Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :
- Rang 1**
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
- Rang 2**
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers de la relation client
Statut : scolaire
- Disclaimer: Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

A yellow callout box on the right side of the screen contains the following text: "Comme dans le courriel récapitulatif des intentions saisis qu'il a reçu, il est indiqué au représentant légal qu'il doit se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions s'il souhaite apporter des modifications ; en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement".

6. Connexion de l'élève

Écran de consultation des intentions d'orientation

The screenshot shows the same web interface as above, but with the 'Orientation' menu item selected in the sidebar. The main content area is titled 'Intentions d'orientation' and includes the following elements:

- Section: Deuxième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.
- Information icon (i) in a grey box: La saisie doit être effectuée par un représentant légal.
- Quote icon (") followed by: Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :
- Rang 1**
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
- Rang 2**
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers de la relation client
Statut : scolaire
- Disclaimer: Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.